



LE TRAVAILLEUR

Le journal de l'Union départementale CGT de Paris



PARISIEN



juillet-août 2023

n° 1254



L'AGENDA CGT

25 août à 12 h

Commémoration de la libération de la Bourse du travail

31 août à 9 h

AG de rentrée de l'UD

Du 15 au 17 septembre

Fête de l'Humanité. La CGT sur le forum social

En octobre

Journée européenne de mobilisation

Le Travailleur parisien,
publication mensuelle
de l'Union départementale
CGT de Paris
85, rue Charlot
75003 Paris
www.cgtparis.fr
tél. : 01 44 78 53 31
fax. : 01 48 87 89 97
tp@cgtparis.fr

Directeur de la publication

Benoît Martin

Responsable de la rédaction

Emmanuel Cottin

Comité de rédaction

Francis Ambrois
Céline Carlen
Emmanuel Cottin
Rémy Frey
Karl Ghazi
Benoît Martin
Stéphane Paturey
Rémi Picaud
Kahina Seghir

Photos

Pierrick Vilette

Mise en page

Jacqueline Colombo

Prix de la publication: 1 €

Imprimé par nos soins

N° CPPAP 0121S0637

ISSN : 0290 - 8727

Changement de destinataire ou d'adresse

Toute demande de changement
d'adresse devra être faite au
Travailleur parisien (administration)
en précisant la nouvelle et
l'ancienne adresse.



SOMMAIRE

ÉDITO	3
ACTUALITÉ REVENDICATIVE	
Estive	
LES VACANCES, UN MARQUEUR SOCIAL	4
Conditions de travail	
SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL : VIGILANCE VITALE	5
LE TRAVAIL SOUS FORTES CHALEURS À PARIS	6
Police	
RÉFORMER D'URGENCE L'IGPN	8
CULTURE	
Guide	
JULIA, OLYMPE, RITA ET LES AUTRES	9
Livres	
PARTAGE DES RICHESSES (INTÉRIEURES)	10

édito

LES VACANCES POUR TOUS, UN DROIT À CONQUÉRIR

Cet été, combien de collègues de travail vont encore faire l'impasse sur leurs vacances ? Sans compter les sans-emploi, les retraité·es, les étudiant·es. Le droit aux vacances de qualité pour toutes et pour tous est un droit fondamental, « au même titre que le droit au travail, à la santé, à l'éducation ou au logement », précise la fiche revendicative de la CGT. Parce que les vacances sont source d'émancipation et que ne pas pouvoir partir concourt à un sentiment de déclassement social, il apparaît plus que jamais nécessaire de réaffirmer ce droit et d'en conquérir de nouveaux. Le droit aux vacances, c'est avoir la possibilité de partir en vacances comme tout le monde au moins une fois par an, en famille, ou pour les enfants en colonie de vacances. Ce droit a été reconnu en 1998 comme droit fondamental dans la loi de lutte contre les exclusions.

Un·e Français·e sur deux ne part pas en vacances, ce qui est aussi le cas pour un·e enfant sur trois. Au total, plus de vingt-deux millions de personnes ne peuvent toujours pas exercer ce droit, sachant que pour 65 % des Français·es concernés, la privation de vacances est liée à des contraintes financières.

Pour la CGT, le droit aux vacances pour tou·tes est un droit intergénérationnel répondant à l'ensemble des besoins des salarié·es et de leurs familles. Notre conception d'un tourisme social s'adresse à toutes et tous, à l'ouvrier·e, à l'employé·e, aux technicien·nes, aux ingénieur·es et aux cadres.

La notion de projet de vacances intègre tous les ingrédients de l'éducation populaire : le sport, la culture, les spectacles vivants – musique, théâtre, danse –, le livre et la lecture, mais aussi la découverte des régions et des populations, de la gastronomie, des loisirs sont les éléments indispensables à la réalisation de ce droit aux vacances. Personne ne doit être laissé sur le bord de la route des vacances.

Ensemble, exigeons des augmentations des salaires et des pensions pour nous permettre de partir en vacances.

Ensemble, exigeons des moyens pour nos CSE afin d'aider au départ en vacances. Il est indispensable que la subvention des activités sociales des CSE soit égale à 3 % de la masse salariale brute.

Ensemble, faisons respecter notre droit aux vacances.

Emmanuel Cottin, UD de Paris

Estive

LES VACANCES, UN MARQUEUR SOCIAL

L'Organisation mondiale du tourisme qualifie de vacances l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile, une définition adoptée par l'Insee depuis 1995. Bien que le droit aux vacances pour tou·tes soit inscrit dans la loi depuis 1998, selon ATD-Quart-monde, 41 % des Français·es ne partent pas. Le taux est plus élevé en fonction de la situation sociale et économique des personnes. Prendre des vacances est loin d'être le lot commun et les choix politiques en la matière n'y sont pas pour rien.

Une famille sur deux et un enfant sur trois ne partent jamais en vacances. À peine 10 % des élèves partent en hiver et au printemps. Pour 2018, le baromètre de la pauvreté du Secours populaire montre que 67 % des foyers au revenu mensuel inférieur à 1 200 € rencontrent des difficultés pour partir en vacances au moins une fois par an. Ce taux augmente pour les jeunes, seniors, personnes isolées vivant dans une très grande précarité sociale et économique, et il a peu évolué au cours des trente dernières années. Les vacances constituent l'un des indicateurs où il y a le plus d'écart entre les catégories modestes et aisées, ces dernières partant plus souvent, plus longtemps et plus loin. En moyenne, 60 % des individus partent : 80 à 90 % dans les catégories aisées et 20 à 30 % dans les catégories populaires.

DES ORDONNANCES DESTRUCTRICES

En 2017, les ordonnances Macron fusionnent les CE avec d'autres instances de représentation du personnel dans un comité social et économique (CSE) pour les entreprises de plus de dix salariés, avec un budget amoindri pour les activités sociales et culturelles, qui relèvent d'un accord d'entreprise. Or, sur les trente mille CSE, on ne compte qu'environ cinq mille comités d'action sociale ou d'œuvres sociales. Les nouvelles sociétés de moins de cinquante salarié·es n'ont aucune obligation de prévoir un budget. Un changement de taille : il y a trente ans, nombre de comités faisaient partir les classes populaires, soit 80 % d'ouvrier·es. Aujourd'hui, ce sont à 80 % des cadres et technicien·nes qui partent en vacances.

DONNER UNE IMAGE DE SOI

Ne pas pouvoir partir en vacances est injuste. C'est vivre une forme d'exclusion supplémentaire. Pour la supporter, cette impossibilité est intériorisée, mais le sentiment de relégation au statut de citoyen « pas comme les autres » est bien présent. Nombre de familles, d'enfants, de jeunes, de personnes âgées ou

isolées, valides ou en situation de handicap ou de précarité ne s'autorisent pas à songer partir. Partager la norme des vacances sans pouvoir y accéder génère de la souffrance, de l'exclusion, de la culpabilité et un sentiment d'échec.

Seul le départ des enfants peut offrir des vacances par procuration. Pour les catégories les moins aisées, partir en vacances revient souvent à réaménager l'espace quotidien de façon à lui donner un goût de vacances ou d'exceptionnel : installation d'une piscine gonflable ou d'une tente dans le jardin, virées jusqu'à Paris-Plage... La peine est double chez les privé·es d'emploi, qui portent la culpabilité d'aspirer à des vacances alors qu'ils et elles n'ont pas encore retrouvé de travail. Dans l'imaginaire collectif, il est inconcevable que les personnes privées d'emploi partent en vacances.

Quant aux professions libérales, ce sont les catégories sociales qui partent le plus souvent en vacances, avec les formules les plus diversifiées : séjours en club au mois d'août, circuit organisé dans un pays étranger à la Toussaint, vacances en famille à Noël, sports d'hiver...

L'ÉDUCATION POPULAIRE

La durée des vacances d'été est de nouveau dans le collimateur du gouvernement : il suffirait de les raccourcir (et d'allonger l'accueil quotidien des collégiens de REP hors vacances) pour réduire les inégalités d'apprentissage. Annoncée avant les vacances d'été, en pleines émeutes après la mort d'un jeune de 17 ans tué par un policier, cette idée cynique arrivait avec un sens de l'à-propos très relatif, stigmatisant encore les plus pauvres et les plus fragiles.

La CGT préconise une éducation populaire ayant pour vocation d'occuper le temps libre des classes moyennes et populaires dans une démarche à long terme, avec un objectif de rattrapage culturel pour ne laisser personne sur le bord de la route. Des vacances de qualité pour tou·tes est un droit fondamental, au même titre que le droit au travail, à la santé, à l'éducation et au logement.

Conditions de travail

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL : VIGILANCE VITALE

En France, plus de mille accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année pour les seul·es salarié·es du privé dépendant du régime général de Sécurité sociale, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendant·es et autoentrepreneur·ses, travailleur·ses détaché·es, livreur·ses, chauffeur·ses et autres travailleur·ses des plates-formes. Vite, agissons, à Paris comme ailleurs.

Il s'appelait Seydou Fofana. Il avait 22 ans. Cet ouvrier malien qui travaillait sur le chantier de la ligne 17 du Grand Paris Express est décédé le 6 avril à Gonesse, écrasé sous un bloc de béton. Pour la CGT, cette tragédie n'est pas un fait divers. Mourir au travail est un fait social, politique.

INITIATIVES MULTIPLES

Depuis que le capitalisme sévit, la classe ouvrière a toujours été meurtrie par des morts individuelles et par des tragédies collectives au travail. Et ça continue. Si les catastrophes minières et industrielles ont fait la une de l'actualité, les accidents du quotidien passent relativement inaperçus. Heureusement, des fédérations CGT sont en veille, dénoncent et agissent pour supprimer les risques. L'année dernière, l'UD de Paris et son Collectif sous-traitance nettoyage s'étaient saisis de la mort de deux salariés parisiens du nettoyage. Remercions aussi Matthieu Lépine pour son travail de recensement et d'information, par son compte Twitter, sur la mort au travail.

Le 28 avril 2022, un collectif comprenant plusieurs organisations syndicales (dont l'UD de Paris) et associatives avait organisé un rassemblement devant le ministère du Travail, puis adopté un manifeste unitaire. Le 4 mars 2023, le collectif « Familles : stop à la mort au travail » organisait un rassemblement à Paris, avec le soutien de la CGT et de Solidaires. Les familles endeuillées, désormais regroupées et mobilisées, étaient reçues au ministère du Travail. Le 28 avril 2023, plusieurs initiatives ont eu lieu à Paris : un rassemblement unitaire devant le ministère du Travail, une montée à Paris organisée par la fédération CGT de la construction, l'inauguration d'une plaque commémorative à la Bourse du travail en lien avec la Ville, et une réunion unitaire.

CE N'EST PAS UNE FATALITÉ

Il nous faut contraindre les employeurs à assurer leurs obligations de santé et de sécurité des travailleur·ses, agir pour la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Nous revendiquons le rétablissement des CHSCT, le doublement des effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention. Il faut désengager la médecine du travail de l'emprise patronale. La lutte doit se mener syndicalement dans les entreprises et dans les administrations, avec une vigilance accrue là où se concentrent nombre d'accidents du travail : dans la sous-traitance, l'intérim, l'apprentissage, et chez les micro-entrepreneur·ses.

Nous continuerons aussi à agir auprès des institutions : l'Assemblée nationale, les ministères, les préfetures, la Justice, sans oublier les organismes de Sécurité sociale. Nous rendrons publiques nos alertes, nos dénonciations, nos revendications. Nous n'avons pas fini de nous réunir, de communiquer auprès des médias et de manifester. Car les accidents du travail, les maladies professionnelles, la souffrance au travail, les licenciements pour inaptitude ne sont pas une fatalité, pas plus que les accidents industriels.

Citons justement Philippe Saunier, notre camarade CGT haurais de la pétrochimie : « Quand on veut sacrifier sa santé pour son emploi, en général, on perd les deux. »

DES LIVRES

Accidents du travail. Des morts et des blessés invisibles, de Véronique Daubas-Letourneux, éditions Bayard, septembre 2021.

Mourir de son travail aujourd'hui. Enquête sur les cancers professionnels, d'Anne Marchand, Éditions de l'Atelier, octobre 2022.

L'Hécatombe invisible. Enquête sur les morts au travail, de Matthieu Lépine, Le Seuil, mars 2023.

Santé au travail et luttes de classes, de Philippe Saunier, Éditions Syllepse, mars 2023.

Extrait du document d'orientation adopté au 53^e Congrès de la CGT

« La prévention des risques professionnels est un axe revendicatif majeur, le mal-vivre, la maladie, la mort au travail sont à bannir. Le travail ne doit pas être synonyme de souffrance mais un vecteur d'émancipation. On ne peut pas accepter de mal-vivre, d'être malade et surtout de mourir au travail.

« Chaque année, plus de mille personnes meurent au travail, la France bat des records européens. La CGT est aux côtés des victimes. Nous devons imposer une véritable politique de prévention des risques professionnels, gagner la reconnaissance des maladies professionnelles et des accidents du travail (objets d'une sous-déclaration massive). »



**travailler sous
fortes chaleurs
abîme la santé**

**arrêt du boulot
quand il fait
trop chaud !**

LE TRAVAIL SOUS FORTES CHALEURS À PARIS

Effets sur la santé et pistes revendicatives

Alors que les températures augmentent à Paris comme dans le reste du monde, le travail s'adapte peu. Pour imposer le rapport de force qui permettra de prendre les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs et les travailleuses, l'UD CGT Paris met à disposition des syndicats les outils pour faire face à ce phénomène.

Des températures qui augmentent

En Europe comme à l'échelle planétaire, les températures moyennes augmentent. Les 8 dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. L'été 2022 a été le plus chaud en Europe. Ce sont donc des millions de travailleurs qui sont exposés au travail par forte chaleur.

Paris, en particulier, est une ville mal adaptée aux fortes chaleurs. Ainsi, Santé Publique France comptabilise une surmortalité relative de + 21 % en Île-de-France, lors des épisodes caniculaires de 2019 et de 2022.

Le rapport « Paris à 50 °C », de la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris, explique ainsi : « La vulnérabilité particulièrement accentuée de Paris s'explique en partie par sa forme urbaine qui génère un effet d'îlot de chaleur urbain (ICU) à l'échelle du Grand Paris. Du fait de son héritage historique, Paris est une ville particulièrement minérale et dense. La forme et les matériaux de la ville, combinés aux activités humaines productrices de chaleur, génèrent une augmentation supplémentaire de la température pouvant aller jusqu'à 8 ou 10 °C par rapport à ses alentours, notamment la nuit. »

Des conséquences sur la santé au travail

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que les températures idéales pour travailler sont entre 16 °C et 24 °C en fonction des activités. Au-dessus de 28 °C pour une activité physique et au-dessus de 30 °C pour une activité sédentaire, « la chaleur peut constituer un risque pour les salariés » d'après l'INRS.

Au cours de l'été 2022, sept personnes sont mortes en France en lien probable avec les températures.

Les premier-es à subir les fortes chaleurs sont les ouvrier-es travaillant en extérieur. Mais celles et ceux qui travaillent en intérieur sont aussi concerné-es, que ce soit sur le lieu de travail ou pendant les trajets.

Effets de la chaleur sur la santé

Les effets de la chaleur sur le corps sont de plus en plus documentés. Ils résultent de la température extérieure et de l'effort physique exigé. La première réaction du corps est la transpiration, qui permet, via l'évaporation d'eau, de réguler la température corporelle autour de 37 °C. C'est la température à laquelle nos organes, notre cerveau, tout notre corps fonctionnent normalement.

Mais, à la transpiration peut succéder la déshydratation du corps ainsi que la perte de sels minéraux en quantité. Les conséquences, ce sont des crampes, des vertiges, des nausées, de la fatigue, des étourdissements. Dans les cas extrêmes, évanouissements et coups de chaleur peuvent survenir.

Ces événements peuvent avoir des conséquences dramatiques. Les risques d'accidents sont accrus, car ils provoquent une baisse de la vigilance et une augmentation des temps de réaction. Les accidents peuvent alors survenir plus fréquemment.

À terme, des médecins font un lien entre les coups de chaleur et les épisodes de déshydratation à répétition et des insuffisances rénales chroniques (voir encadré).

Les effets des fortes chaleurs sur la santé des travailleuses et des travailleurs sont donc non seulement bien réels, mais aussi dévastateurs.

C'est le rôle de la CGT, en particulier via les élu-es représentant le personnel, de forcer les employeurs à prendre des mesures efficaces contre les effets des fortes chaleurs au travail.

Épidémie de maladies rénales

Un documentaire d'Arte, sorti en juin 2023, et nommé « Trop chaud pour travailler », interviewe des médecins et des travailleurs au Nicaragua, au Qatar et aux Etats-Unis. On y découvre une véritable épidémie d'insuffisances rénales chroniques chez de jeunes hommes qui travaillent sur des chantiers ou dans des plantations, ou des livreurs de colis. Cette maladie entraîne une obligation de dialyse à vie, et des décès très prématurés.

De premières mesures de protection

À part la mise à disposition d'eau potable et fraîche, le Code du travail ne prévoit pas de dispositif contraignant pour les employeurs à propos du travail par fortes chaleurs. Pourtant, de nombreuses mesures peuvent et doivent être prises pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses, ce qui est une obligation des employeurs.

Plusieurs facteurs influent sur la capacité ou non de notre corps à faire face aux chaleurs :

- la température : c'est le premier facteur,
- l'effort demandé et les exigences de productivité : plus le travail est physique ou intense et plus le corps va produire sa propre chaleur
- l'humidité de l'air : plus l'air est humide, moins la transpiration est efficace pour refroidir le corps. Ceci se ressent sur des lieux de travail tels que des buanderies, des blanchisseries, des cuisines...

- la chaleur rayonnante (comme celle du soleil, d'un four, d'une fournaise), aggrave l'effet des températures,
- la vitesse de l'air : une brise diminue l'effet des températures.

De cette observation, découlent des mesures évidentes à mettre en place sur les lieux de travail :

- des pauses régulières, pour baisser la température du corps qui se réchauffe en travaillant. Ces pauses ne doivent pas être imposées à des moments précis. Elles doivent être prises quand le travailleur ou la travailleuse en ressent le besoin, car c'est à ce moment que le corps en a besoin ;
- le travail et les pauses à l'ombre ;
- la ventilation...

Ceci entraîne la nécessité de ré-organiser les espaces et les journées, en augmentant la fréquence des pauses, en réduisant les cadences, en favorisant la rotation des tâches et en limitant le travail physique et en extérieur.

De nombreux employeurs voient cependant ces mesures comme un coût supplémentaire qu'ils ne veulent pas supporter, au détriment de la santé des travailleur·es. C'est pourquoi la CGT doit imposer, avec les salarié·es, un rapport de force en interne dans chaque entreprise, chaque administration, et dans la société. Les outils à la disposition des salarié·es, de leur syndicat et de leurs élu·es sont la pétition, la grève, le droit d'alerte et le droit de retrait.

Une attention particulière sur les intérimaires

L'INRS préconise de « prendre en compte la période d'acclimatation nécessaire (au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur), en particulier pour les intérimaires, les nouveaux embauchés, les salariés de retour après une absence. » Ainsi, nous devons porter une attention particulière à ces collègues, et s'assurer que les employeurs mettent en place des mesures supplémentaires à leur égard à leur arrivée dans le collectif de travail.

Le danger du travail à la tâche

Les travailleurs qui sont payés « à la tâche », c'est-à-dire en fonction du travail rendu plutôt que du nombre d'heures travaillées, sont particulièrement à risque. C'est le cas des auto-entrepreneurs par exemple. En effet, si l'on est payé à la tâche, on peut avoir tendance à réaliser le plus de travail possible, peu importe la situation climatique. Et donc à mettre sa santé en danger pour obtenir un salaire décent. Une raison de plus pour s'opposer à ces statuts précaires, et pour exiger que le CDI soit la norme.

Exiger l'arrêt du travail au-dessus de 28 °C

On peut pallier par des aménagements du travail les effets des fortes chaleurs. Mais il faut se rendre à l'évidence : il arrive que le travail sous certaines températures ne soit plus possible. Il convient alors d'arrêter de travailler. La Confédération européenne des syndicats (CES) a demandé l'instauration d'une loi qui fixerait une température maximale au travail partout en Europe.

Nous pensons que le Code du travail doit se doter d'un article exigeant l'arrêt du travail immédiat au-dessus de 28 °C pour les travaux physiques, et au-dessus de 30 °C pour les travaux sédentaires.

En cas de carence ou de refus de l'employeur, cet arrêt du travail pourrait être prononcé à tout moment par un inspecteur ou par une inspectrice du travail, comme c'est déjà le cas en cas de risque de chute de hauteur dans le secteur du BTP par exemple.

Bien sûr, ceci nécessiterait des effectifs suffisant à l'Inspection du travail, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, à Paris comme dans toute la France.

Attention aux modifications d'horaires !

Les employeurs peuvent être tentés de décaler les horaires de travail, pour travailler aux heures plus fraîches de la nuit ou du petit matin. Attention cependant, en cas de fortes chaleurs, les heures les plus favorables pour reposer le corps sont entre 1 h et 6 h du matin. Il ne faut donc pas accepter d'horaires qui forcent à se réveiller par exemple à 3 h ou 4 h afin d'être à l'heure au travail.

Changer le rapport au travail

Les températures augmentent, mais ce n'est pas une fatalité si l'on sort des énergies fossiles. C'est aussi l'occasion de changer notre rapport au travail. Alors que certains travaillent sous des températures caniculaires pour de faibles salaires, d'autres sont contraints au chômage, et d'autres encore se reposent en profitant des dividendes des entreprises.

Une première mesure, évidente, est la baisse du temps de travail sans baisse de salaire pour toutes et tous. Ceci permettrait de répartir le travail, pour éradiquer le chômage. Cette mesure est également une mesure de santé publique, car, on l'a vu, le travail est une source d'accidents et de maladies.

C'est pourquoi la CGT revendique la semaine de 32 h. Travaillons moins, pour travailler toutes et tous, et pour travailler en sécurité.

Cette mesure peut être financée par les entreprises qui font du profit. Rappelons qu'en 2022, dans les groupes du CAC 40, les versements de dividendes ont atteint 67,5 milliards d'euros.

La CGT porte également une proposition de Nouveau statut du travail salarié, qui permettrait de dépasser la contradiction entre emploi et environnement. Il s'agit de garantir à chaque salarié·e une continuité de salaire tout au long de la vie, y compris dans les périodes entre deux emplois. Cette revendication, qui serait financée par une Sécurité sociale professionnelle, aurait le mérite de s'attaquer immédiatement à toutes les formes de travail qui aggravent les effets des fortes chaleurs (sous-traitance, intérim, auto-entrepreneuriat...). Elle s'attaque également à la cause du problème, en dessinant un chemin de plus grande socialisation du salaire, sur le modèle de la Sécurité sociale, qui permettrait de libérer le travail des logiques capitalistes qui sont à la source de ce réchauffement généralisé.

Sources

Documentaire ARTE « Trop chaud pour travailler » de Mikaël Lefrançois, écrit par Mikaël Lefrançois et Camille Robert, 2023

Rapport « Paris à 50 °C » de la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris

Brochure de l'INRS « Travail par forte chaleur en été. Comment agir ? »

Article du blog Mediapart d'Anthony Smith, Inspecteur du travail CGT « Température maximale au travail : l'urgence d'une loi »

Police

RÉFORMER D'URGENCE L'IGPN

Dans un contexte social et sociétal en permanence très tendu, et afin de rétablir un climat de confiance dans les services et au sein de l'institution policière dans son ensemble, la CGT Police préconise le recours à des magistrat·es, à des parlementaires ainsi qu'à des citoyen·nes pour réformer l'IGPN.

En 2021, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) a été saisie de 1 093 enquêtes judiciaires. L'infraction la plus fréquente sur laquelle la police des polices a œuvré est l'usage de la force, avec 510 enquêtes ouvertes, soit 47 % des enquêtes judiciaires. Pour mémoire, le service a prononcé 1 678 sanctions (administratives et judiciaires) en 2019, dont 39 exclusions définitives, 900 avertissements et 595 blâmes.

L'IMPARTIALITÉ DE L'IGPN MISE EN DOUTE

Bien que Brigitte Jullien, l'une de ses ancien·nes chef·fes, ait affirmé que les policier·es dans leur ensemble « craignent l'institution » – ce qui est vrai – et que « la définition d'indépendance s'applique à l'IGPN », il est aujourd'hui patent que la population doute de l'impartialité de cette instance. L'argument le plus souvent avancé est que des policier·es qui poursuivent des policier·es finissent toujours par « laver leur linge sale en famille », au détriment des justiciables. Et le sociologue Sébastien Roché expliquait sur Franceinfo en 2020 : « Si les gens n'ont pas confiance dans le régulateur, ce système censé garantir le comportement des agent·es et sa conformité aux principes de liberté et d'égalité, il ne peut pas fonctionner. » En juillet 2022, face à ces critiques, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a décidé de nommer à la tête de l'Inspection Agnès Thibault-Lecuivre, une magistrate (elle était précédemment directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Intérieur), pour remplacer la commissaire de police Brigitte Jullien. Afin de regagner pleinement la confiance des citoyen·nes, l'organe de contrôle de la police doit-il s'ouvrir davantage encore à des éléments extérieurs, en intégrant des citoyen·nes, des parlementaires ? Et jusqu'à ne plus comporter de policier·es ?

ET AILLEURS EN EUROPE ?

Cette solution extrême n'est pas souhaitable, car l'environnement technique et professionnel ainsi que la pratique de la police sont d'une telle complexité, d'une telle spécificité, voire d'une telle opacité que seul·es des policier·es sont capables de s'y retrouver. Un organisme de contrôle qui ne serait composé

que de membres extérieur·es à l'institution policière verrait probablement ses enquêtes vouées à l'échec. Aussi convient-il de trouver un juste équilibre, en plaçant les policier·es enquêteurs et enquêtrices de l'IGPN sous la surveillance d'un organe externe à la profession. La création d'une commission, composée de magistrat·es, de parlementaires et de citoyen·nes dûment habilité·es et placée auprès de la direction de l'IGPN, pourrait être envisagée, sachant que l'impartialité de l'enquête ne peut naître que de l'incontestable neutralité de celles et ceux qui en ont la charge.

En Europe, d'autres choix ont été retenus. Au Danemark, l'autorité indépendante des plaintes contre la police, rattachée au ministère de la Justice, associe des enquêteur·trices, des magistrat·es et des membres de la société civile. Un modèle similaire est en place aux Pays-Bas. En Belgique, l'Inspection générale est un organe de contrôle indépendant sous la tutelle du Parlement. Son directeur ou sa directrice est un·e magistrat·e et ses membres sont nommé·es par la Chambre des représentants. Au Royaume-Uni, l'Independent Office for Police Conduct, qui supervise le système de gestion des plaintes déposées contre les forces de police de l'Angleterre et du Pays de Galles, fonctionne sans policiers.

POUR UNE GARANTIE DE NEUTRALITÉ

En France, l'immense majorité des policier·es fait preuve d'une grande rectitude, et les brebis galeuses sont heureusement rares. Mais notre société engendre de plus en plus de situations conduisant, de part et d'autre, à l'usage de la violence. La moitié des saisines de l'IGPN concernent des faits de violence, qui sont liés à des opérations de maintien de l'ordre. Il paraît donc incontournable de disposer d'un organe spécifique chargé du contrôle de l'activité et de l'organisation de l'IGPN. Outre son pouvoir de contrôle en matière disciplinaire, il renseignerait l'administration et les commissions de discipline. En matière pénale, il veillerait, en relation avec les magistrat·es, au bon déroulement des enquêtes et aux garanties de neutralité. Au surplus, un tel organe de contrôle devrait être à même, avec pouvoir d'autosaisine, de garantir l'immunité des policier·es lanceurs d'alerte durant ces enquêtes.

Anthony Caillé, CGT Police

Guide

JULIA, OLYMPE, RITA ET LES AUTRES

Pour agrémenter un mois d'août finissant ou une rentrée de septembre, quelques idées de sorties qui ne manquent pas d'intérêt. Suivez le guide.

DES EXPOS

JULIA PIROTTE

Juive polonaise, Julia Pirotte (1907-2000) s'engage d'abord dans la jeunesse communiste. À 17 ans elle est arrêtée pour son activité politique et passera quatre ans en prison. En 1934, elle fuit son pays avec l'aide du Secours rouge international. Séjournant en Belgique, elle y rencontre celui qui deviendra son mari, Jean Pirotte, ouvrier et syndicaliste, et commence une carrière de photojournaliste. En 1940, fuyant les nazis, elle s'installe à Marseille. Tout en travaillant pour la presse locale, elle rejoint la Résistance, et sera aux premières loges pour photographier la libération de Marseille.

Après la guerre, elle retourne en Pologne, et met un terme à sa carrière de photojournaliste dans les années soixante. Des années plus tard, ses photos, qui constituent un précieux témoignage politique et social, seront exposées à Varsovie, mais aussi à Paris, Arles ou New York. Vous pouvez les voir au Mémorial de la Shoah, 17, rue Geoffroy-l'Asnier, dans le 4^e, jusqu'au 12 novembre.

L'URGENCE CLIMATIQUE

Journaux, télévision, radio, l'urgence climatique est partout abordée, mais finalement, quoi de mieux qu'une expo pour s'imprégner de ce qui nous attend toutes et tous demain. Surtout quand elle est organisée avec le sérieux qui est celui de la Cité des sciences à Paris et le souci pédagogique qui est sa raison d'être. « Décarbonons », « Anticipons », « Agissons », ce sont les trois séquences de cette expo. Trois impératifs qui s'adressent aussi aux individus qui la parcourent mais aussi et surtout à la société dans son ensemble et donc au pouvoir politique qui seul peut mettre en œuvre le comportement collectif. L'avantage de l'expo, c'est qu'elle exprime par le visuel l'importance relative des problèmes. Ainsi, parmi les différentes émissions de gaz à effet de serre, c'est le transport aérien qui est le principal déterminant de l'empreinte carbone de la ville de Paris, du fait du nombre important de touristes étrangers venant visiter la capitale. Autre comparaison de grandeurs, l'impact carbone de différents aliments, où l'on voit la part énorme de la viande de bœuf. Interviews, infographies, projections diverses sont également proposées, tout comme un questionnaire pour calculer sa propre empreinte carbone. C'est intelligent, pas moralisateur, et c'est à la Cité des sciences, 30, avenue Corentin-Cariou dans le 19^e, du mardi au dimanche de 10 heures à 18 heures.

DU THÉÂTRE

OLYMPE DE GOUGES PORTEUSE D'ESPOIR

Une pièce due à Annie Vergne et Clarissa Palmer, qui n'en finit pas de jouer les prolongations tant elle a du succès. Pour découvrir ou mieux connaître Olympe de Gouges, pionnière en matière de féminisme, qui réclamera en 1791 une déclaration sur les droits de la femme et de la citoyenne, avant de périr sous le couperet de la guillotine en 1794. Son humanisme l'amènera aussi à combattre vigoureusement l'esclavage. Une figure de la Révolution.

À partir du 9 septembre et jusqu'au 16 décembre, le samedi à 19 heures (relâche le 23 septembre), au Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, Paris 14^e.

L'ÉDUCATION DE RITA

Ou l'histoire d'une jeune femme, coiffeuse, qui veut pénétrer le monde de la culture par le biais des cours du soir. Et qui va tomber sur un prof désabusé, qui noie sa désespérance dans la bouteille. Une pièce anglaise à succès de Willy Russell (elle recevra le Laurence Olivier Award, l'équivalent de nos Molières), qui a donné en 1983 naissance à un film qui sera primé. Humour british assuré, mais pas que. Classes sociales, culture, émancipation, un menu de choix pour un grand moment de plaisir.

À partir du 7 septembre au Funambule Montmartre, 53, rue des Saules, Paris 18^e.

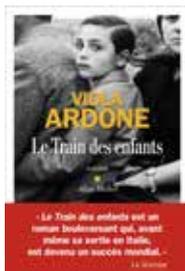
DERRIÈRE LE HUBLLOT SE CACHE PARFOIS DU LINGE

Collectif fondé en 2015 par Tiphaine Gentilleau, Claire Fretel et Chloé Olivères, La compagnie de théâtre Les Filles de Simone nous propose son nouveau spectacle. Sujet : le couple. Le titre de la pièce le laisse entrevoir : il n'est pas abordé sous un angle romantique. Et c'est tant mieux. Comment l'amour résiste-t-il au programme lavage-essorage ? L'intime aussi est politique, si l'on en croit les Filles de Simone. Et on veut bien les croire. Du 14 au 30 septembre au Théâtre 13 Bibliothèque, 30, rue de Chevaleret, Paris 13^e.

Livres

PARTAGE DES RICHESSES (INTÉRIEURES)

Des livres qui se savourent, à lire sur la plage si vous y êtes encore ou dans votre fauteuil, comme autant de coups de cœur qu'on aimerait vous faire partager.



Le Train des enfants, de Viola Ardone
Naples, 1946. Le Parti communiste italien propose pour les enfants des plus démunies un séjour de quelques mois dans une famille (communiste, bien entendu) du nord du pays. Tranche de vie et de vies racontée à travers le regard d'un enfant et avec ses mots. À partir de faits historiques. C'est drôle, émouvant et plein d'humanité, comme une comédie italienne. Un véritable petit bijou.

La Sobriété gagnante, de Benjamin Brice

Ne serait-ce pas de la provocation de parler de sobriété quand la bataille pour le pouvoir d'achat est plus que jamais d'actualité ?



Non, pas avec Benjamin Brice, qui sait distinguer consommation et surconsommation, production et surproduction, et qui distribue une foule d'informations et de renseignements permettant de mieux appréhender ce que serait une économie raisonnée et raisonnable. Et puis, on n'est pas obligé d'être d'accord sur tout. Un excellent outil pour débattre. À commander chez son libraire.

Tristesse de la terre, d'Éric Vuillard



Chaque petit livre (mais petit chef-d'œuvre) d'Éric Vuillard a pour cadre une page d'histoire : l'état-major nazi, Nguyen Sinh Cung (le futur Hô Chi Minh) à Paris, une insurrection paysanne dans l'Allemagne du XVI^e siècle, la prise de la Bastille ou encore la colonisation du Congo, liste non exhaustive. *Tristesse de la terre* met en scène William Cody, dit Buffalo Bill, et Sitting Bull. Le génocide amérindien passé au scanner de l'écriture d'un grand auteur.



Loin d'eux, de Laurent Mauvignier

Laurent Mauvignier, c'est de la littérature coup de poing. Des livres qu'on ne lâche pas. Et pratiquement tous ses romans ont eu un prix. Alors, pourquoi celui-ci ? Peut-être parce qu'il est court et que c'est mieux pour celles et ceux qui vont le découvrir. Peut-être aussi parce que c'est son premier

(vous verrez qu'il a frappé fort d'entrée) et que cela vous donnera envie de lire les autres. Un drame familial, vu

à travers le « regard » de plusieurs membres de la famille. Des monologues comme des sortes de témoignages que l'on ferait à des enquêteurs. Une réalité sociale très prégnante. Ce premier roman était un coup de maître. Si vous êtes séduit·es, continuez avec *Des hommes*, sur la guerre d'Algérie, ou encore *Histoires de la nuit*, où Laurent Mauvignier s'attaque au roman policier. Mais on pourrait les citer tous.

Les Grandes Largeurs, d'Henri Calet

Pas de sélection de livres sans une évocation de Paris. La capitale,



Henri Calet l'a arpentée, en long et en... large après y être né en 1904 au sein d'un foyer brinquebalant et assez misérable. Ce livre retrace ses déambulations d'enfant et de jeune homme dans un Paris populaire qui est son domaine ainsi que quelques incursions dans les quartiers huppés, le tout narré avec un regard plein de charme et d'humanité. Calet, comme un frère.

Connemara, de Nicolas Mathieu



Nicolas Mathieu est sans doute l'écrivain qui décrit avec le plus d'acuité et de précision les classes populaires et moyennes (des pluriels justement à cause de la précision). Ses personnages ont souvent des vies guère passionnantes mais – magie de la littérature – Nicolas Mathieu les rend passionnants. Observation, analyse, gros travail (il ne publie que tous les trois ans environ), et le talent fait sans doute le reste. Même quand on lui

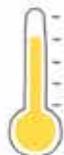
demande son avis sur un événement politique ou social, l'analyse qu'il en fait en trois phrases seulement est la plus intelligente, la plus percutante, la plus juste qu'on puisse lire ou entendre. Un vrai bonheur. Et quand on lit *Connemara*, à cinquante pages de la fin, on ralentit la lecture pour que le plaisir dure un peu plus longtemps. Pourquoi ? Parce que, sans doute, on ne rencontre pas ou peu de personnages aussi vrais. Ici, c'étaient deux jeunes gens du même bled, dont les vies ont totalement bifurqué (lui y est resté, elle en est partie), qui se retrouvent fortuitement vingt ans après. Tout pourrait les rassembler, tout peut les séparer. Sociologie du terrain, sociologie de l'époque, sociologie des comportements, ce sont les matériaux invisibles de Nicolas Mathieu, qu'il transforme en littérature. Et si la lecture de *Connemara* vous a convaincu·es, lisez aussi *Leurs enfants après eux*, qui a reçu le prix Goncourt en 2018.

Se protéger de la canicule

C'est quoi une canicule ?



Il fait très **chaud**



Cela dure **3 jours ou plus**

La température **ne descend pas** la nuit, ou très peu

Les risques de la canicule



Fatigue



Coup de chaleur



Déshydratation



Aggravation de maladies



Accidents graves voire mortels

Les signes d'alerte



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°



Vertiges, nausées



Propos incohérents

Test : déshydraté ou pas ?



Pincez la peau du dos de la main avec deux doigts.



Si la peau ne revient pas immédiatement à sa place, alors elle manque d'eau, le corps est déshydraté.

Les personnes à risques



Les personnes âgées de plus de 65 ans



Les nourrissons et les enfants de moins de 4 ans en particulier



Les femmes enceintes



Les personnes souffrant de **maladies chroniques** ou **aiguës** ou moment de la canicule



Les personnes sous traitements de **certaines** médicaments



Les travailleurs en plein air



Les sportifs

Les bons gestes



Je bois **souvent de l'eau** au cours de la journée



Je maintiens **ma maison au frais** : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des **nouvelles** de mes proches



Je **mouille** mon corps et je me **ventile**



Je ne bois **pas d'alcool**



Je mange en **quantité suffisante**



J'**évite** les efforts physiques

GRUPE
vyv

Entrepreneur du mieux-vivre



UNE COMPLÉMENTAIRE DE VIE C'EST MIEUX !

Mon capital santé préservé

**Engagés pour la
solidarité, la fraternité
et la santé**

Découvrez nos offres : gamme
santé évolutive, prévoyance,
prévention
& bien-être...

NOTRE ENGAGEMENT

Cotisations

+ 0 %
gamme
santé

2023

LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE

LABEL
EXCELLENCE
2022

[mutuelle-familiale.fr](https://www.mutuelle-familiale.fr)

NUMÉRO NON SURTAXÉ DEPUIS UN FIXE OU UN MOBILE
09 71 10 15 15

SANTÉ - PRÉVOYANCE - PRÉVENTION